

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROBATION DES CONVENTIONS DE SOUTIEN A LA  
SARL KEEP COOL STUDIOS RELATIVES AUX PROJETS  
DE CREATION D'UN STUDIO D'ENREGISTREMENT ET DE  
MIXAGE PROFESSIONNEL, ET D'AMENAGEMENT DE  
DEUX SALLES DE MONTAGE SON AUX NORMES DOLBY  
ATMOS (PROGRAMME 4423 CULTURE INVESTISSEMENT)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse, collectivité « chef de file » en matière d'action culturelle, soutient les structures culturelles et les établissements cinématographiques du territoire dans le but :

- De donner à chacun la possibilité d'accéder à la Culture
- De donner aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres
- De favoriser la transmission de nos pratiques traditionnelles pour s'ouvrir au monde
- De permettre le rayonnement de la culture corse
- De soutenir la structuration des filières
- De favoriser la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques

En vue de réaliser ces grands objectifs définis par délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017, le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne le financement des projets de création d'un studio d'enregistrement et de mixage professionnel et d'aménagement des deux salles de montage son aux normes DOLBY ATMOS dédiés au cinéma portés par la SARL KEEP COOL STUDIOS à Ajaccio.

Compte tenu de la non-éligibilité de cette opération aux mesures du règlement des aides culture adoptées par l'Assemblée de Corse dans sa délibération n° 18/114 AC en date du 27 avril 2018, le présent rapport sera soumis à l'examen de l'Assemblée de Corse.

### 1. PREAMBULE

Le nouveau cadre de l'action culturelle et patrimoniale, approuvée par l'Assemblée de Corse en 2017, a acté un certain nombre de fondamentaux sur lesquels bâtir la politique culturelle de la Collectivité de Corse :

*« Il n'est pas juste d'opposer, économie et culture : Il existe, et nous devons l'accompagner, une économie de la culture, où celle-ci ne se marchandise pas, mais où les entreprises culturelles se développent comme un secteur à part entière de notre économie... »...« La Corse a besoin d'une politique d'investissement en matière culturelle : Inciter à créer en langue corse, trouver de nouveaux moyens de financement, appuyer la diffusion des œuvres... »*

L'axe D de ce nouveau cadre de l'action culturelle et patrimoniale INTRAPRENDE IND'È A CULTURA acte notamment que « si la Culture ne saurait-être réduite à une activité marchande et il convient d'y être vigilant, cependant, les activités

*économiques qui découlent du secteur culturel sont créatrices de richesse et la puissance publique doit accompagner leur développement... ».*

*Il y est rappelé que l'ex. Collectivité Territoriale de Corse dans ses « Orientations pour l'action culturelle » (2005) avait déjà posé comme objectif de « générer une intégration plus forte entre les activités économiques et culturelles, appréhendant la culture comme une filière, génératrice d'emplois et accroissant l'attractivité de l'île »... « Dans cette optique, différentes études ont été lancées qui ont démontré d'une part les liens réciproques entre action culturelle, économie et tourisme, d'autre part la nécessaire structuration des filières, condition de leur développement... ».*

*« La problématique liée aux modes de financement reste une question très prégnante dans le cadre d'une mondialisation et d'un marché local restreint... »*

*« Le rôle de l'institution en faveur de l'attractivité du territoire passe donc par la mise en place d'un écosystème favorable aux industries culturelles musique, cinéma, audiovisuel et livre ... »...« Il est donc important d'affirmer qu'une entreprise culturelle est, sur son territoire, un acteur économique à part entière, mais dont la particularité réside dans le fait de contribuer à la fois à la création artistique, l'innovation, et à l'emploi et à la richesse du territoire. »*

La puissance publique doit ainsi pour mieux accompagner les industries culturelles notamment s'agissant du secteur cinéma et audiovisuel *« poursuivre les efforts en termes d'attractivité du territoire en matière d'accueil de tournages : aide au repérage, accompagnement de création d'activités nouvelles : production exécutive, location de matériels... ».*

La création audiovisuelle et cinématographique insulaire, aujourd'hui riche et diversifiée, est le fruit de la politique volontariste de la Collectivité de Corse.

L'écosystème créé depuis quelques années et renforcé depuis 2016, compte aujourd'hui un volet important dédié à la création avec le fonds d'aide à la création et les « fabrique culturelle », un volet promotion et diffusion avec le Corsica Pôle tournages, des festivals de cinéma sur tout le territoire, une chaîne de télévision de plein exercice Via Stella, une chaîne de proximité Via Télépaese, une plateforme V&D ALLINDÌ qui permettent de donner à voir toute cette production insulaire et un réseau de salles de cinéma performant.

Le rapport qui vous est présenté s'inscrit dans cette volonté de construction d'un écosystème et de structuration de la filière audiovisuelle. Il traduit l'engagement de la Collectivité de Corse à soutenir des projets qui répondent à la volonté de soutenir la culture, mais également l'économie et l'emploi, au travers de projets innovants favorisant le développement de la filière audiovisuelle, l'accueil de tournage et les retombées économiques sur le territoire.

## **2. POSITIONNEMENT ET OPPORTUNITE DU PROJET**

La Corse, terre de tournages grâce aux décors naturels et aux lumières qu'elle offre, a structuré depuis quelques années une politique d'accueil de tournages ambitieuse. La filière artistique et technique s'y est fortement développée, mais certaines installations font encore défaut, en particulier en matière de post-production.

La création d'un auditorium de mixage de référence aux normes DOLBY ATMOS dans une zone à forte attractivité, entre mer, montagne et environnement urbain, à 1H30 de Paris, constitue un axe de développement profitable à toute la filière.

La mise en place de cet outil par la SARL KEEP COOL STUDIOS - AIACCIU permet de franchir un pas important en proposant de nouveaux services destinés à des productions françaises, méditerranéennes, européennes et d'autres pays du monde.

La concurrence sur ce type d'activité est inexistante en Corse et dans son environnement proche (Sud de la France et Italie). De ce fait, l'entreprise et le groupe auxquels elle est associée vont renforcer leurs capacités à se positionner comme des interlocuteurs privilégiés pour des productions ambitieuses.

La création de cet outil de postproduction représente également un apport considérable d'un point de vue économique pour la SARL KEEP COOL STUDIOS en diversifiant les sources de revenus et en le rendant moins dépendant de ses clients actuels principalement ancrés dans le secteur de la télévision.

En outre, la création de cet auditorium va permettre de capter des productions qui recherchent en même temps qu'un outil performant et un coût compatible avec leurs attentes, un environnement d'accueil optimal.

La proximité de la mer, la campagne, la ville et d'un réseau aérien bien structuré, constituent des atouts importants pour des sessions de mixage éloignées des facteurs de stress.

La SARL KEEP COOL STUDIOS vise essentiellement une clientèle de fiction, principalement sur du long métrage. Les démarches de réseau initiées depuis plusieurs mois auprès d'ingénieurs du son et de productions françaises et internationales (Méditerranée, Amérique du Sud...) laissent augurer un plan de charge de deux films en 2021 et 6 en 2022.

Depuis un article paru dans « Le Film Français », annonçant la création de ce studio de mixage de référence (Il existe très peu en France de studio de mixage aux normes DOLBY ATMOS), la SARL KEEP COOL STUDIOS a déjà été contactée par plusieurs productions.

### **3. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SARL KEEP COOL STUDIOS**

Cette société a été créée en 2002 à Lyon sous le nom E.R.P pour assurer des prestations techniques de tournage et de postproduction. Suite à un changement d'actionnaires et à une réorientation stratégique, son siège et ses moyens ont été transférés à Aiacciu le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Les deux nouveaux actionnaires de cette société sont les sociétés SAS NOVITA PROD et SARL INTERVISTA PROD toutes deux basées à Aiacciu et actives dans le domaine de la production audiovisuelle.

La SARL KEEP COOL STUDIOS se concentre désormais principalement sur la mise à disposition de moyens techniques de post-production. Elle a pour projet d'exploiter, au sein d'un vaste espace dédié, un auditorium de mixage aux normes Dolby Atmos, orienté vers le mixage cinéma et la post-synchronisation, notamment en langue corse, et deux salles de montage son pour des œuvres cinématographiques et audiovisuelles dont la qualité exige un traitement sonore de haut niveau.

La SARL KEEP COOL STUDIOS est installée dans un bâtiment moderne construit à l'entrée d'Aiacciu, idéalement situé à 5 minutes de l'aéroport international, à 15 minutes du centre-ville, à 5 minutes des plages et en retrait des zones de circulation encombrées. Les locaux disposent de nombreuses commodités : vastes parkings, proximité immédiate de commerces de bouche, restaurants, hébergements, desserte par les transports en commun.

De par ces facilités, la société offre une attractivité certaine, renforcée par la mise en œuvre de solutions de logement au cœur du centre historique de la ville et en bord de mer, incluses dans l'offre d'accueil de films en mixage.

#### **4. OBJET DE LA DEMANDE - DESCRIPTIF DU PROJET**

La SARL KEEP COOL STUDIOS - AIACCIU est installée dans un immeuble de 1 400 m<sup>2</sup> carrés regroupant plusieurs sociétés œuvrant dans le domaine de la production audiovisuelle, de la post-production, de la création et du spectacle vivant.

Au sein de cet espace, le projet, objet de la demande, comporte un auditorium conçu aux normes Dolby Atmos, deux salles de montage son, un nodal, un bureau technique et un salon d'accueil qui composent les locaux de la SARL KEEP COOL STUDIOS qui sont loués à la SCI POLLEN.

L'auditorium sera équipé d'un écran de 7 mètres de large avec vidéoprojecteur Barco, d'une surface de contrôle Avid S6 M40 - 32 faders dotée de l'ensemble des équipements informatiques, logiciels et plug-ins dédiés, et d'un nodal indépendant avec système de stockage longue durée des fichiers numériques.

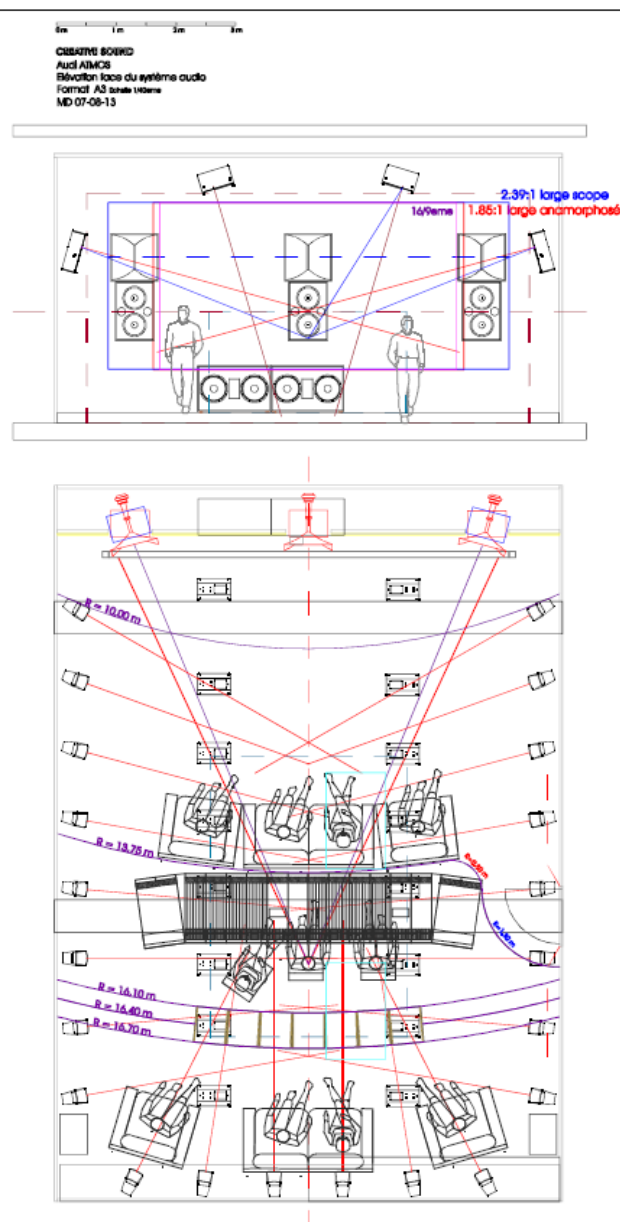
La conception acoustique et le déploiement de la solution technique ont été confiés à quatre sociétés expertes en la matière :

- ✓ FréquenCiel (Jean-Marc Vernaudeau) pour l'architecture et l'acoustique,
- ✓ Mactari (Jean-Guy Véran) pour le choix des solutions techniques,
- ✓ Vidélio Cap Ciné pour la fourniture des matériels informatiques et audiovisuels,
- ✓ Dolby pour les études liées à la certification Atmos.

Ce projet permettra à la filière audiovisuelle sur l'île de renforcer son attractivité en matière de prestations de post-production. La Corse ne dispose d'aucun auditorium de mixage dans les normes hautement qualitatives requises par les productions cinématographiques.

Grâce à son équipement en Dolby Atmos, cet auditorium et les services qui y sont associés offrira un niveau de prestations comparables à celui des grands auditoriums. Les solutions d'accueil proposées en parallèle aux équipes techniques et artistiques permettent de garantir un mixage de grande qualité dans un environnement d'accueil privilégié.

## Plan de l'auditorium



## 5. BASE JURIDIQUE DE L'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Avec un chiffre d'affaire prévisionnel inférieur à 10 millions d'euros et compte tenu de l'effectif salarial décrit au paragraphe 6.3 du rapport, la SARL KEEP COOL STUDIOS est une PME telle que le définit le texte du régime cadre exempté de notification N° SA 39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020.

La demande de la SARL KEEP COOL STUDIOS repose, d'un point de vue juridique :

- ✓ Concernant le projet des travaux et équipements liés à la création du studio de mixage aux normes DOLBY ATMOS, sur la base du régime cadre exempté de notification n° SA 39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014. Cette activité est en effet une nouvelle activité de la SARL KEEP COOL STUDIOS. Elle rentre dans le cadre de l'axe investissement initial en

faveur d'une nouvelle activité économique du règlement, alinéa diversification de l'activité de l'établissement.

Dans ce cas, les coûts admissibles doivent excéder d'au moins 200 % la valeur comptable des actifs réutilisés, telle qu'enregistrée au cours de l'exercice précédant le début des travaux, ce qui est le cas, ce réemploi d'actifs étant négligeable dans le projet.

- ✓ Concernant le projet des travaux et équipements liés à l'aménagement des deux salles de montage son, sur la base du règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, aux aides de minimis, qui stipule que l'ensemble des aides accordées au titre de ce régime à une entreprise ne peut dépasser 200 000 € sur trois exercices fiscaux consécutifs.  
Cette activité de prestataire de montage son fait partie des activités commerciales usuelles de la SARL KEEP COOL.

## 6. ELEMENTS FINANCIERS

### 6.1a Coût du projet de création de l'audit de mixage

Les travaux d'aménagement du studio d'enregistrement et de mixage ATMOS, concernent notamment le gros œuvre (construction de « la Boite dans la boîte »), l'isolation acoustique des locaux et l'acquisition et l'installation d'équipements techniques en vue de l'opérationnalité du studio. Le devis prévisionnel des travaux liés à ce projet est de **813 981 € HT**. Il se décline comme suit :

<i>Keep Cool Studios</i>	
AUDITORIUM DE MIXAGE "ATMOS"	
DEVIS INVESTISSEMENT	
Intitulé	Total HT
<b>Travaux de construction auditorium</b>	
Maçonnerie	30 840,00 €
Plâtrerie	172 915,00 €
Menuiseries	26 308,00 €
Acoustique	84 570,00 €
Plafonds	18 340,00 €
Sols	5 938,00 €
Peinture	4 300,00 €
Courants faibles/forts	20 220,00 €
Climatisation/ventilation	20 600,00 €
<i>sous total</i>	<b>384 031,00 €</b>
<b>Console de mixage, informatique, logiciels, écoutes,</b>	
Achat et installation console de mixage, informatique et k	292 561,00 €
Acquisition et installation système d'écoute Dolby Atmos	64 789,00 €
<i>sous total</i>	<b>357 350,00 €</b>
<b>Etudes</b>	
Fréquentiel - Pré étude préalable	5 400,00 €
Honoraires architecte-acousticien	67 200,00 €
<i>sous total</i>	<b>72 600,00 €</b>
<b>Total HT</b>	<b>813 981,00 €</b>

### 6.1b Coût du projet d'aménagement des 2 salles de montage son

Les travaux d'aménagement des deux salles de montage son « ATMOS » concernent notamment le gros œuvre, l'isolation acoustique des locaux et l'acquisition et l'installation d'équipements techniques. Le devis prévisionnel des travaux liés à ce projet est de **229 821 € HT**. Il se décline comme suit :



<i>Keep Cool Studios</i>	
<b>SALLES DE MONTAGE SON "ATMOS"</b>	
<b>DEVIS INVESTISSEMENT</b>	
Intitulé	Total HT
<b>Travaux de construction salles de montage son</b>	
Métallerie	12 972,00 €
Maçonnerie	3 300,00 €
Plâtrerie	11 400,00 €
Menuiseries	6 485,00 €
Acoustique	19 200,00 €
Plafonds	1 540,00 €
Sols	1 900,00 €
Peinture	5 300,00 €
Courants faibles/forts	11 880,00 €
Climatisation/ventilation	18 600,00 €
<i>sous total</i>	<b>92 577,00 €</b>
<b>Console de mixage, informatique, logiciels, écoutes, vidéo</b>	
Achat et installation 2 salles de montage son	97 244,00 €
Mobilier, informatique et systèmes de sauvegardes	40 000,00 €
<i>sous total</i>	<b>137 244,00 €</b>
<b>Total HT</b>	<b>229 821,00 €</b>

La société Fréquentiel (cabinet architecture et acoustique) a été mandatée pour les études acoustiques et de construction (cf. annexe au rapport). Sur les pages 23, 24 et 25 de l'étude, figurent les estimations de prix concernant les lots « construction » qui seront confiés à des sociétés d'Aiacciu : Corsiso (isolation), Serra Constructions (maçonnerie, peinture), SICAB (menuiseries), Fratoni Electricité (courants forts et courants faibles), Santunione (Sols).

Concernant les équipements techniques, le coût est calculé par rapport aux devis des sociétés Videlio pour l'équipement matériel de l'auditorium et les salles de montage son et Free Vox pour l'équipement de l'auditorium en enceintes cinéma Atmos.

### 6.2a Plan de financement du projet de création de l'audit de mixage :

Le plan de financement des travaux l'audit de mixage se décline comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
Keep Cool Studios - Apports en CCA sociétés mères	569 787,00 €
CDC (AFR : 30% du total HT)	244 194,00 €
<b>Total HT</b>	<b>813 981,00 €</b>

### 6.2b Plan de financement du projet d'aménagement des 2 salles de montage son :

Le plan de financement des travaux des 2 salles de montage son se décline comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT	
Keep Cool Studios - Apports en CCA sociétés mères	68 947,00 €
CDC (Régime des Minimis : 70% du total HT)	160 874,00 €
<b>Total HT</b>	<b>229 821,00 €</b>

La SARL KEEP COOL STUDIOS s'engage dans le cadre de la convention à transmettre chaque année durant les deux années à compter de la date de signature de la convention, une déclaration sur l'honneur et un récapitulatif de toutes les aides publiques perçues pour l'exercice. Elle a également attesté dans le cadre du dépôt de sa demande n'avoir reçu aucune aide de minimis sur les trois dernières années.

### 6.2c Apport de la SARL KEEP COOL STUDIOS - AIACCIU

L'apport total de la CDC à ces deux projets s'élève à **405 068 €** soit **38,81 %** du coût total du projet qui s'élève à **1 043 802 € HT** comprenant le **financement des travaux d'aménagement et d'équipement du studio d'enregistrement et de mixage professionnel ATMOS (244 194,00 €)** ainsi que le **financement des travaux d'aménagement et d'équipement des 2 salles de montage son ATMOS (160 874 €)**.

L'apport total de la SARL KEEP COOL STUDIOS s'élève à **638 734 €**, soit **61,19 %** du coût total de ces deux projets. Cet apport est matérialisé sous forme de fonds avancés en compte courant d'associés par les deux sociétés mères que sont Novita Prod et Intervista Prod pour un montant de 319 367 €, chaque société versant 150 000 € sur fonds propres et 169 367 € sous forme d'emprunts contractés. Ces montants seront remboursés par la SARL KEEP COOL STUDIOS aux sociétés mères sur un échancier de 10 ans qui correspond à la durée d'amortissement du projet.

EXERCICES	2021	2022	2023
<b>RECETTES PROPRES</b>	<b>75 000 €</b>	<b>255 000 €</b>	<b>322 500 €</b>
Location salle montage audio N°1 : 20 semaines X 750 €	15 000 €	26 250 €	30 000 €
Location salle de montage audio N°2 : 20 semaines X 750 €	15 000 €	26 250 €	30 000 €
Location auditorium mixage cinéma : 6 semaines X 1500 €/jour	45 000 €	202 500 €	262 500 €
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>75 000 €</b>	<b>255 000 €</b>	<b>322 500 €</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 510 €</b>	<b>138 800 €</b>	<b>145 700 €</b>
Consommation d'électricité	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Consommation d'eau	600 €	600 €	600 €
Petit matériel, entretien	2 400 €	4 800 €	5 000 €
Fournitures administratives	1 800 €	2 500 €	2 500 €
Autres matières et fournitures	2 400 €	4 800 €	4 800 €
Sous-traitance informatique	900 €	1 800 €	4 000 €
Location photocopieur	840 €	1 200 €	1 200 €
Frais d'affranchissement	540 €	1 000 €	1 000 €
Télécommunications et internet	1 080 €	1 400 €	1 400 €
Services bancaires	800 €	1 200 €	1 200 €
Honoraires comptables	1 800 €	4 800 €	6 000 €
Frais d'actes et de contentieux	500 €	900 €	900 €
Documentation diverse	900 €	1 500 €	1 800 €
Assurances	5 400 €	12 000 €	12 000 €
Loyers	20 000 €	60 000 €	60 000 €
Charges locatives	750 €	1 500 €	1 500 €
Frais de déplacements	6 000 €	13 000 €	15 000 €
Frais de missions	6 000 €	12 000 €	12 000 €
Frais de communication	8 000 €	12 000 €	13 000 €
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>15 660 €</b>	<b>52 200 €</b>	<b>62 640 €</b>
Salaire + charges 1 data manager mi temps		20 880 €	31 320 €
Salaire + charges 1 régisseur	15 660 €	31 320 €	31 320 €
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>0 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>
Dotations aux amortissements	0 €	60 000 €	60 000 €
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>78 170 €</b>	<b>251 000 €</b>	<b>268 340 €</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-3 170 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>54 160 €</b>

### 6.3 Effectif de l'entreprise

Pour l'heure, la société ne comporte qu'un salarié, recruté à temps partiel, pour assurer la fonction de gestionnaire des ressources informatiques durant la phase de mise en place de l'outil technique. En phase d'exploitation, à partir du deuxième trimestre 2021, un directeur technique sera recruté pour assurer la maintenance et le fonctionnement régulier de l'outil. Les techniciens pour le montage son et le mixage sont des personnels intermittents qui seront embauchés en fonction des productions en cours, selon les usages de la CCN des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement. Les fonctions support (commercial, secrétariat, comptabilité...) seront assurées par des personnels mutualisés au sein du groupe d'entreprise.

## 7. CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES PROJETS

Les études préalables ayant été réalisées, les travaux de gros œuvre vont débuter en septembre 2020 jusqu'à décembre 2020 avec la création de la « Boîte dans la boîte » pour le gros œuvre, de l'isolation acoustique, l'aménagement des salles de montage son, et du montage des réseaux. Le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 sera consacré aux équipements matériels et à la formation de l'équipe gestionnaire du site (installation de la console, du nodal, des systèmes d'écoute et de projection + formation du Directeur technique et d'un informaticien). La mise en exploitation est prévue à la fin mars 2021.

## 8. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET ECOLOGIQUE

L'impact environnemental de ces deux projets est positif du point de vue thermique, grâce au haut niveau d'isolation qui sera réalisé sur l'ensemble du bâtiment (murs, plafonds, sols...). Les services d'EDF ont accepté au titre de leur programme Agir Plus, de financer une partie des travaux d'isolation.

## 9. MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DES DEUX AIDES DE LA CDC POUR CES PROJETS

**9.a** Le montant de la subvention d'investissement qu'il vous est proposé d'allouer pour le **financement du projet des travaux d'aménagement et d'équipement pour la création du studio d'enregistrement et de mixage professionnel ATMOS** s'élève à **244 194,00 €** (deux cent quarante-quatre mille et cent quatre-vingt-quatorze euros) sur la base d'un taux d'intervention de **30 %** des dépenses éligibles évaluées à **813 981,00 HT** (huit cent treize mille et neuf cent quatre-vingt et un euros) qui sera payé selon les modalités suivantes :

- ✓ Versement par mandatement d'un **premier acompte de 30 %** du montant de la subvention d'un montant de **73 258 €** (soixante-treize mille et deux cent cinquante-huit euros) à la notification de la présente convention sur attestation du commencement d'exécution de l'opération,
- ✓ Autres acomptes **jusqu'à 80 % du montant de la subvention**, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, au prorata du taux d'intervention de **30 %** appliqué aux dépenses réalisées, au vu des factures certifiées conformes par le gérant de la SARL KEEP COOL STUDIOS ou toute

personne habilitée attestant de l'avancement de l'opération.

- ✓ Le versement du **solde de 20 %** de la subvention au prorata du taux d'intervention de **30 %** appliqué aux dépenses réalisées, au vu des factures certifiées conformes par le gérant de la SARL KEEP COOL STUDIOS ou toute personne habilitée attestant de l'avancement de l'opération et à la production du certificat de conformité aux normes DOLBY ATMOS suite à la visite de contrôle sur le site de l'APAVE et du cabinet FréquenCiel.

**9.b** Le montant de la subvention d'investissement qu'il vous est proposé d'allouer pour le **financement du projet des travaux d'aménagement et d'équipement en vue de la création des 2 salles de montage son ATMOS** s'élève à **160 874 €** (cent soixante mille et huit cent soixante-quatorze euros) sur la base d'un taux d'intervention de **70 %** des dépenses éligibles évaluées à **229 821,00 HT** (deux cent vingt-neuf mille et huit cent vingt et un euros) qui sera payé selon les modalités suivantes :

- ✓ Versement par mandatement d'un **premier acompte de 30 %** du montant de la subvention d'un montant de **48 262 €** (quarante-huit mille et deux cent soixante-deux euros) à la notification de la présente convention sur attestation du commencement d'exécution de l'opération,
- ✓ Autres acomptes **jusqu'à 80 %** du montant de la subvention, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, au prorata du taux d'intervention de **70 %** appliqué aux dépenses réalisées, au vu des factures certifiées conformes par le gérant de la SARL KEEP COOL STUDIOS ou toute personne habilitée attestant de l'avancement de l'opération.
- ✓ Le versement du **solde de 20 %** au prorata du taux d'intervention de **70 %** appliqué aux dépenses réalisées, au vu des factures certifiées conformes par le gérant de la SARL KEEP COOL STUDIOS ou toute personne habilitée attestant de l'avancement de l'opération et à la production du certificat de conformité aux normes DOLBY ATMOS suite à la visite de contrôle sur le site de l'APAVE et du cabinet FréquenCiel.

Le versement des fonds sera effectué dans la limite des crédits de paiement inscrits au programme 4423, section investissement - Compte 20422 du budget de la Collectivité de Corse.

## **10. LES PIECES CONSTITUTIVES DE L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE**

Le dossier fourni à l'appui de ces demandes, en l'absence de règlement, comporte les pièces suivantes :

- ✓ La lettre de demande de subventions datée du 20 février 2020 ;
- ✓ La présentation du projet et de son positionnement ;
- ✓ Les études acoustiques et de main d'œuvre de la société FréquenCiel
- ✓ La présentation de l'équipe et des activités de la SARL KEEP COOL STUDIOS ;
- ✓ Le contrat de location des locaux ;
- ✓ Le budget prévisionnel 2021-2023 ;
- ✓ Le plan de financement et le devis des travaux ;
- ✓ Les devis des entreprises choisies ;
- ✓ La liste des aides publiques obtenues par la société sur les 3 dernières années ;

- ✓ Les statuts de la société ;
- ✓ Le dernier bilan de la société ;
- ✓ Le KBIS et le RIB de la SARL KEEP COOL STUDIOS.

## 11. CONCLUSION

Ces deux projets concernant la création d'un équipement structurant en Corse sous la forme d'un studio d'enregistrement et de mixage professionnel de référence et de deux salles de montage son, aux normes DOLBY ATMOS dédié au cinéma et à la post-synchronisation, permettront à la filière audiovisuelle sur l'île de valoriser son image, de renforcer son attractivité en matière de prestations de post-production et d'accroître les retombées économiques sur le territoire des productions qui s'y tiennent. Ils comblent un manque existant dans l'écosystème de la production insulaire.

Il paraît opportun que la Collectivité de Corse accompagne le risque industriel pris par la SARL KEEP COOL STUDIOS - AIACCIU autour de ces projets d'envergure portés par les deux actionnaires de la société qui ont par ailleurs prouvé leur professionnalisme dans ce secteur d'activité.

### Il vous est donc proposé :

- ✓ D'approuver le projet de convention de soutien, à conclure entre la Collectivité de Corse et la SARL KEEP COOL STUDIOS - AIACCIU, relatif à la création d'un studio d'enregistrement et de mixage professionnel aux normes DOLBY ATMOS, tel qu'il figure en annexe de la délibération ;
- ✓ D'approuver le projet de convention de soutien, à conclure entre la Collectivité de Corse et la SARL KEEP COOL STUDIOS - AIACCIU, relatif à l'aménagement de deux salles de montage son aux normes DOLBY ATMOS à Aiacciu, tel qu'il figure en annexe de la délibération ;
- ✓ D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ces conventions et à conduire toutes les procédures afférentes dans la mesure où la Collectivité de Corse en lien avec les services de l'Etat se chargera de l'information auprès de la Commission Européenne ;
- ✓ D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les éventuels avenants sous réserve qu'ils n'ont pas pour effet d'augmenter les engagements financiers conventionnellement prévus ;
- ✓ D'attribuer une subvention d'un montant de **244 194 €**, à imputer sur le fonds « Culture - Investissement 4423 » du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020, à la SARL KEEP COOL STUDIOS pour la création d'un studio de mixage aux normes DOLBY ATMOS à Aiacciu (*sur la base du régime cadre exempté de notification n° SA 39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014*) ;

- ✓ D'attribuer une subvention d'un montant de **160 874 €**, à imputer sur le fonds « Culture - Investissement 4423 » du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020, à la SARL KEEP COOL STUDIOS - AIACCIU pour l'aménagement de deux salles de montage son aux normes DOLBY ATMOS à Aiacciu (*sur la base du règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, aux aides de minimis*).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.